

## Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2018

Le PV de la séance du 12 avril 2018 a été signé. Aucune remarque sur ce compte rendu.

### **Objet : Modification des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne TE53 ex SDEGM.**

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte la modification des statuts de TE53.

-

### **Objet : Achat partie terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable d'acheter une partie de terrain parcelle B n°56, derrière la zone artisanale des fourneaux, afin d'accéder au site naturel de la commune. Après avoir rencontré le propriétaire du terrain celui-ci a donné son accord pour que rapidement la parcelle soit bornée et clôturée par la mairie. (voir plan de bornage). La mairie achètera cette parcelle au prix de 10 centimes d'euros, le géomètre a effectué le bornage pour une surface de 661 m<sup>2</sup>, soit un total de 66,10€.

Mr Monsimert conteste le fait que ce bornage soit déjà effectué, et après un échange virulent avec Mr Leclercq, premier adjoint en charge du dossier, Mr Leclercq se lève et quitte la séance suivi de Mr Pagerie, conseiller, regrettant le comportement et les paroles blessantes de Mr Monsimert à son égard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué de signer le pouvoir de division de la parcelle B n°56 d'une surface de 661m<sup>2</sup> et autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente, chez Maître Guédon, notaire à Val de Maine, au prix de 10 centimes d'euros, soit un total de 66,10€.

### **Objet : Remboursement assurance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque, d'un montant de 5 714€.79 € correspondant au remboursement d'assurance du sinistre causé route de Laval : accident du 26 janvier 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué de transmettre un titre de recette à la trésorerie de Meslay du Maine pour le remboursement du sinistre causé route de Laval pour un montant total de 5 714.79 €.

### **Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2017 est modifié suite à une remarque de la trésorerie, Mr le Maire présente un excédent de fonctionnement de 837.38 € (huit cent-trente-sept euros et trente-huit centimes) et un déficit d'investissement de 25 495.14 € (vingt-cinq mille quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatorze centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2018 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2018 comme présenté sur le tableau joint en annexe et décide d'annuler la délibération du 12 avril 2018.

### **Objet : Budget Principal 2018**

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 570 512,52 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 168 362,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2018 tel qu'il est présenté et décide d'annuler la délibération du 12 avril dernier.

---

#### **Affaires diverses :**

- DPU : La commune ne préempte pas, deux biens sont concernés.

- **Informations : dates à retenir :**

- 
- **Jeudi 24/05/18 à 19h00** : Séminaire élus PLUIh à Précigné (salle des fêtes)
- **Vendredi 25/05/18 à 18h00** : Vernissage expo photo en mairie.
- **Samedi 26/05/18 à 9h00** : Promenade PLUIh rdv en mairie, rdv ensuite à 12h00 à Louailles  
**à 13h30** : Tournoi pétanque organisé par le BASC, terrain de La Vaige.
- **Dimanche 27/05/18 à 9h00** : Footing organisé par le BASC départ parking école.
- **Jeudi 31/05/18 à 18H00 et 20h00** : 18h00 Inauguration borne électrique et 20h00 : AG ADMR salle polyvalente de Grez en Bouère.
  
- Fête du village et de l'école : **samedi 23 juin 2018.**
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu en mairie une lettre de Mr Cartier, il décide d'arrêter la présidence des AFN Bouessay/St Loup pour raisons personnelles.
- Mr le Maire donne la parole à Mr Le Calloch concernant le concours régional du village fleuri, afin de préparer en amont le dossier de présentation du jury lors de la visite du 05 juillet prochain, Mr le Calloch souhaite convier **Le Mardi 22/05/18 à 20h30** les membres du conseil pour ceux qui le veulent, avec l'employé communal.
- Mr le Maire informe le conseil que la CDC de Sablé demande de composer une commission pour les zones humides PLUIh, Mr Pinto doit demander à Mr Baudouin et à l'employé communal s'ils sont intéressés, Messieurs Leclercq et Le Calloch feront partis de cette commission.
- SMR : Syndicat Mixte de Restauration, un bureau d'étude de la CDC de Sablé doit venir recenser les besoins de la commune en matière de restauration scolaire.
- Mr le Maire informe qu'il a reçu une seule réponse suite au courrier envoyé aux agriculteurs de la commune pour l'entretien des terrains communaux, mais la réponse donnée n'est pas celle demandée dans le courrier, soit l'intégralité des terrains à entretenir.
- Mr Guyard a remarqué que la commune n'a pas de logo communal, le conseil va réfléchir à ce sujet.
- Mr Monsimert souhaiterait obtenir l'ordre du jour par papier, mais ne veut pas être le seul à recevoir cette convocation, l'ensemble du conseil ne souhaite plus recevoir l'ordre du jour papier, un exemplaire lui sera adressé personnellement, afin qu'il n'est plus à supporter le coût de l'impression.
- Mr Monsimert demande à Mr Le Calloch pourquoi la CDC de Sablé n'a pas entretenu le fossé vers hucheloup/le Harnas, buse trop haute, Mr le Calloch informe que la CDC a certainement oublié cet endroit pendant l'entretien des fossés.

FIN 23H10.